



C-ROCK BLACK Permanent Ceramic Coating

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

C-ROCK BLACK Permanent Ceramic Coating

UFI: 239Q-6P6U-JY3K-CX7D; 52P9-NS88-JQNQ-U3D4; FHJK-0TEG-CQQC-2T72

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Produits de nettoyage pour voitures

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: SCHOLL Concepts GmbH
Polish & Pad Manufaktur
Rue: Maybachstrasse 7
Lieu: D-71686 Remseck
Téléphone: +49 (0) 7141 29299 - 0
Téléfax: +49 (0) 7141 29299 - 10
E-mail: sds@schollconcepts.com
Interlocuteur: Labor
Internet: www.schollconcepts.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence: +49 (0) 89 19240 (Giftnotruf Technische Universität München)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Acute Tox. 4; H302
Skin Corr. 1B; H314
Eye Dam. 1; H318

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

acétate de 2-butoxyéthyle
Cyclosilazanes, di-Me, Me hydrogen, polymers with di-Me, Me hydrogen silazanes, reaction products with

Mention Danger

d'avertissement:

C-ROCK BLACK Permanent Ceramic Coating

Pictogrammes:



Mentions de danger

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

P102	Tenir hors de portée des enfants.
P264	Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
P301+P330+P331	EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
P333+P317	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander une aide médicale.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P315	Consulter immédiatement un médecin.
P501	L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH208	Contient 3-aminopropyltriéthoxysilane. Peut produire une réaction allergique.
--------	---

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

**C-ROCK BLACK Permanent Ceramic Coating****Composants dangereux**

N° CAS	Substance	Quantité
	N° CE N° Index N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)	
112-07-2	acétate de 2-butoxyéthyle	10 - < 15 %
	203-933-3 607-038-00-2	
	Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4; H332 H312 H302	
475645-84-2	Cyclosilazanes, di-Me, Me hydrogen, polymers with di-Me, Me hydrogen silazanes, reaction products with	10 - < 15 %
	640-361-7	
	Flam. Liq. 2, Water-react. 3, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, Eye Dam. 1, Aquatic Chronic 3; H225 H261 H302 H314 H318 H412	
919-30-2	3-aminopropyltriéthoxysilane	< 1 %
	213-048-4 612-108-00-0	
	Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, Skin Sens. 1; H302 H314 H317	

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
112-07-2	203-933-3	acétate de 2-butoxyéthyle	10 - < 15 %
		par inhalation: CL50 = 2,66 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = 1500 mg/kg; par voie orale: DL50 = 1880 mg/kg	
475645-84-2	640-361-7	Cyclosilazanes, di-Me, Me hydrogen, polymers with di-Me, Me hydrogen silazanes, reaction products with	10 - < 15 %
		par voie orale: DL50 = 300-2000 mg/kg	
919-30-2	213-048-4	3-aminopropyltriéthoxysilane	< 1 %
		dermique: DL50 = 3800 mg/kg; par voie orale: DL50 = 1780 mg/kg	

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des mesures de premiers secours****Indications générales**

En cas d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un médecin. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical. Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever les



C-ROCK BLACK Permanent Ceramic Coating

vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtalmologiste.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Mousse. Extincteur à sec. Dioxyde de carbone (CO₂). Jet d'eau pulvérisée. Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Gaz/vapeurs, corrosif

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

Information supplémentaire

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel.

Pour les non-secouristes

Eloigner toute source d'ignition. Evacuer les personnes en lieu sûr. Ventiler la zone concernée. Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

Pour les secouristes

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire. Utiliser un



C-ROCK BLACK Permanent Ceramic Coating

équipement de protection personnel. Porter des chaussures et des vêtements de travail antistatiques.
Matériau, résistant aux solvants.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Colmater les bouches de canalisations. Recueillir le produit répandu. Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.

Pour le nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

Autres informations

Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.

Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie. Utiliser la matière uniquement dans les endroits à l'écart d'une lumière nue, d'un foyer ou d'autres sources d'ignition.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Porter des gants de protection/des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir!

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conservé uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver le récipient bien fermé. Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. S'assurer d'une

**C-ROCK BLACK Permanent Ceramic Coating**

ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Comburant. Acide fort. Base forte.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Température de stockage recommandée: 15-25°C

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
112-07-2	Acétate de 2-butoxyéthyle	10	66,5		VME (8 h)	
		50	333		VLE (15 min)	

Valeurs limites biologiques (VLB réglementaire, VLB ANSES ou valeur guide française), BIOTOX (INRS)

N° CAS	Désignation	Paramètres	Valeur limite	Milieu	Moment de prélèvement
111-76-2	2-Butoxyéthanol	Acide 2-butoxyacétique (après hydrolyse)/(g créatinine)	100 mg/g	Urine	en fin de poste de travail



C-ROCK BLACK Permanent Ceramic Coating

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation	Voie d'exposition	Effet	Valeur
DNEL type				
112-07-2	acétate de 2-butoxyéthyle			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systemique	133 mg/m ³
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	systemique	333 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systemique	169 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, aigu		dermique	systemique	120 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systemique	80 mg/m ³
Consommateur DNEL, aigu		par inhalation	systemique	200 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systemique	102 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systemique	8,6 mg/kg p.c./jour
919-30-2	3-aminopropyltriéthoxysilane			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systemique	14 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systemique	2 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systemique	3,5 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systemique	1 mg/kg p.c./jour
Consommateur DMEL, à long terme		par voie orale	systemique	1 mg/kg p.c./jour

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	Valeur
Milieu environnemental		
112-07-2	acétate de 2-butoxyéthyle	
Eau douce		0,304 mg/l
Eau de mer		0,03 mg/l
Sédiment d'eau douce		2,03 mg/kg
Sédiment marin		0,203 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		90 mg/l
919-30-2	3-aminopropyltriéthoxysilane	
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		1,3 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

C-ROCK BLACK Permanent Ceramic Coating



Contrôles techniques appropriés

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Porter un équipement de protection des yeux/du visage. Protection oculaire appropriée: Lunettes avec protections sur les côtés (EN 166)

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Modèles de gants recommandés : Dermatril P 743, Epaisseur du matériau des gants 0,2 mm, level 2 >= 30 min. (DIN EN 374)

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire

Attention! Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.

Protection contre les risques thermiques

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière pour la protection de l'environnement. Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Liquide	
Couleur:	incolore	
Odeur:	caractéristique	
Point de fusion/point de congélation:		non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:		non déterminé



C-ROCK BLACK Permanent Ceramic Coating

Inflammabilité	
solide/liquide:	non applicable
	non applicable
Limite inférieure d'explosivité:	non déterminé
Limite supérieure d'explosivité:	non déterminé
Point d'éclair:	68 °C
Température d'auto-inflammation:	non déterminé
Température de décomposition:	non déterminé
pH-Valeur (à 20 °C):	non applicable
Viscosité cinématique:	non applicable
(à 40 °C)	
Hydrosolubilité:	pratiquement insoluble
(à 20 °C)	
Solubilité dans d'autres solvants	
non déterminé	
Coefficient de partage n-octanol/eau:	non déterminé
Pression de vapeur:	non déterminé
(à 20 °C)	
Pression de vapeur:	non déterminé
(à 50 °C)	
Densité:	non déterminé
Densité de vapeur relative:	non déterminé

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4. Conditions à éviter

Utiliser la matière uniquement dans les endroits à l'écart d'une lumière nue, d'un foyer ou d'autres sources d'ignition.

10.5. Matières incompatibles

Acide fort. Base forte. Comburant.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

**C-ROCK BLACK Permanent Ceramic Coating****11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicocinétique, métabolisme et distribution**

Aucune information disponible.

Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion. (Sur la base des données de contrôle)

ETAmél contrôlé

	Dose	Espèce	Source
DL50, orale	1200 mg/kg		

ETAmél calculé

ATE (cutanée) 15000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) 110,0 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) 15,00 mg/l

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
112-07-2	acétate de 2-butoxyéthyle				
	orale	DL50 1880 mg/kg	Rat	ECHA	OECD 401
	cutanée	DL50 1500 mg/kg	Lapin	RTECS	
	inhalation (1 h) vapeur	CL50 2,66 mg/l	Rat	ECHA	OECD 403
	inhalation poussières/brouillard	ATE 1,5 mg/l			
475645-84-2	Cyclosilazanes, di-Me, Me hydrogen, polymers with di-Me, Me hydrogen silazanes, reaction products with				
	orale	DL50 300-2000 mg/kg	Rat		OECD 401
919-30-2	3-aminopropyltriéthoxysilane				
	orale	DL50 1780 mg/kg	Rat	RTECS	
	cutanée	DL50 3800 mg/kg	Lapin	RTECS	

Irritation et corrosivité

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Provoque de graves lésions des yeux.

Effets sensibilisants

Contient 3-aminopropyltriéthoxysilane. Peut produire une réaction allergique.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

C-ROCK BLACK Permanent Ceramic Coating

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Aucune information disponible.

Information supplémentaire référentes à des preuves

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
112-07-2	acétate de 2-butoxyéthyle					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 28 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	ECHA	OECD 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r > 500 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	IUCLID	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 37 mg/l	48 h	Daphnia magna	ECHA	DIN 38 412 part 11
475645-84-2	Cyclosilazanes, di-Me, Me hydrogen, polymers with di-Me, Me hydrogen silazanes, reaction products with					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 57,1 mg/l	96 h	Danio rerio		OECD 201
919-30-2	3-aminopropyltriéthoxysilane					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 >934 mg/l	96 h	Danio rerio	ECHA	OECD 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 603 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	ECHA	EU Method C.3
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 331 mg/l	48 h	Daphnia magna	ECHA	OECD 202

12.2. Persistance et dégradabilité

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

**C-ROCK BLACK Permanent Ceramic Coating**

N° CAS	Substance	Méthode	Valeur	d	Source
		Évaluation			
112-07-2	acétate de 2-butoxyéthyle				
	EU Method C.4-D	88%	28	ECHA	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).				
919-30-2	3-aminopropyltriéthoxysilane				
	OECD 306	75%	28	ECHA	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).				

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
112-07-2	acétate de 2-butoxyéthyle	1,51
919-30-2	3-aminopropyltriéthoxysilane	0,31

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Le produit n'a pas été testé.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.


C-ROCK BLACK Permanent Ceramic Coating

L'élimination des emballages contaminés


Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 1760
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (Cyclosilazanes, di-Me, Me hydrogen, polymers with di-Me, Me hydrogen silazanes, reaction products with)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	8
14.4. Groupe d'emballage:	II
Étiquettes:	8
	
Code de classement:	C9
Dispositions spéciales:	274
Quantité limitée (LQ):	1 L
Quantité exceptée:	E2
Catégorie de transport:	2
N° danger:	80
Code de restriction concernant les tunnels:	E

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 1760
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (Cyclosilazanes, di-Me, Me hydrogen, polymers with di-Me, Me hydrogen silazanes, reaction products with)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	8
14.4. Groupe d'emballage:	II
Étiquettes:	8
	
Code de classement:	C9
Dispositions spéciales:	274

**C-ROCK BLACK Permanent Ceramic Coating**

Quantité limitée (LQ): 1 L
Quantité exceptée: E2

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 1760
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (Cyclosilazanes, di-Me, Me hydrogen, polymers with di-Me, Me hydrogen silazanes, reaction products with)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 8
14.4. Groupe d'emballage: II
Étiquettes: 8



Dispositions spéciales: 274
Quantité limitée (LQ): 1 L
Quantité exceptée: E2
EmS: F-A, S-B

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 1760
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: CORROSIVE LIQUID, N.O.S. (Cyclosilazanes, di-Me, Me hydrogen, polymers with di-Me, Me hydrogen silazanes, reaction products with)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 8
14.4. Groupe d'emballage: II
Étiquettes: 8



Dispositions spéciales: A3 A803
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 0.5 L
Passenger LQ: Y840
Quantité exceptée: E2
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 851
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 1 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 855
IATA-Quantité maximale (cargo): 30 L

14.5. Dangers pour l'environnement



C-ROCK BLACK Permanent Ceramic Coating

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: fortement caustique.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 40, Inscription 75

Information supplémentaire

À observer: 850/2004/EC , 79/117/EEC , 689/2008/EC

Législation nationale

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe risque aquatique (D): 2 - présente un danger pour l'eau

Information supplémentaire

RG 84

La substance/préparation figure dans les inventaires nationaux suivants

EU / Schweiz	oui
Taiwan	oui
New Zealand	oui
USA	oui
Canada	inconnu
Australia	inconnu
Japan	oui
China	inconnu
Korea	inconnu
Philippines	inconnu

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations



C-ROCK BLACK Permanent Ceramic Coating

Abréviations et acronymes

- ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service
LC50: Lethal concentration, 50%
LD50: Lethal dose, 50%

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Acute Tox. 4; H302	Sur la base des données de contrôle
Skin Corr. 1B; H314	Méthode de calcul
Eye Dam. 1; H318	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H261 Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H312 Nocif par contact cutané.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H332 Nocif par inhalation.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH208 Contient 3-aminopropyltriéthoxysilane. Peut produire une réaction allergique.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.



C-ROCK BLACK Permanent Ceramic Coating

Utilisations identifiées

N°	Court titre	LCS	SU	PC	PROC	ERC	AC	TF	Spécification
1	Formulation ou emballage	F	-	-	8a, 9	2	-	-	
2	Produits de nettoyage pour voitures, Utilisations industrielles	IS	-	-	7, 10, 17	4	-	-	
3	Produits de nettoyage pour voitures, Utilisations professionnelles	PW	-	-	10, 11, 17	8a	-	-	

LCS: Étapes du cycle de vie

SU: Secteurs d'utilisation

PC: Catégories de produits

PROC: Catégories de processus

ERC: Catégories de rejet dans l'environnement

AC: Catégories d'articles

TF: Fonctions techniques

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)

© by SCHOLL Concepts GmbH